



PROASSMAT
Un syndicat qui vous rassemble

SYNDICAT PROFESSIONNEL NATIONAL D'ASSISTANTS MATERNELS ET FAMILIAUX

N° Siret : 823 805 247 00025

Tél : 06 79 25 98 92

MANDAT de SECRETAIRE SYNDICAL

Le bureau de l'UNSA ASSMAT NATIONAL, mandate _____ pour être secrétaire syndicale
dans le département de _____ dans les conditions et selon les modalités rappelées ci-dessous :

ROLE ET FONCTIONS DU SECRETAIRE SYNDICAL

1. Un secrétaire syndical est la personne que le Syndicat National mandate et délègue pour représenter l'UNSA PROASSMAT au sein d'un département.
2. Ce mandat a une durée de 1 an renouvelable tacitement.
Le mandat peut être dénoncé par le syndicat National avec un préavis de 15 jours. Le Secrétaire syndical peut démissionner à tout moment par courrier RAR adressé au Bureau du Syndicat National.
3. Le secrétaire syndical représentera le syndicat National vis-à-vis des organismes administratifs, du Conseil Départemental, de la PMI... en se conformant à la ligne directrice du Syndicat National. Il a un devoir de loyauté envers ce dernier.
4. Le secrétaire syndical informera le Syndicat National des décisions prises qui devront être conformes aux positions du Syndicat National, (ou avoir reçu son aval en cas de doute).
5. Le secrétaire syndical peut organiser des réunions pour les assistants maternels et familiaux du département pour lesquels il est mandaté, animer les réunions seul ou avec l'aide d'un membre du National ou d'un UNSA PROASSMAT départemental s'il le désire.
6. Les adhésions sont adressées directement au Syndicat National qui envoie les documents aux adhérents : contrat de travail, guide pratique

15 rue des Papillons – 34290 SERVIAN

Mail : unsa-assmat@hotmail.com

Site : <http://www.unsaproassmat.org>



<https://www.facebook.com/unsa.assmat/>

etc. ... Le Syndicat National informera le secrétaire syndical du nombre des adhésions de son département.

7. Le secrétaire syndical n'a pas de bureau à gérer, ni de trésorerie à assumer puisqu'il n'a que les frais afférents aux réunions qu'il organise avec l'aval du National.
8. Il sera remboursé sur présentation de note de frais à condition d'avoir obtenu au préalable l'accord du National sur le montant engagé.

Fait à Servian, le

Pour le bureau
La secrétaire générale

Lu et approuvé
La Secrétaire syndicale

